

WEBINAIRE IRD

7 mars 2025
11h-12h

Présentation de l'AAP UNISSON – 2025-2027

Avoir les clés pour réussir sa candidature

PAR Lise ARDHUIN LAPORTE-RIOU

Chargée de mission Protection intégrée des cultures

Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE IRD

L'information en ligne faite par les conseillers et pour les conseillers des
Chambres d'agriculture d'Occitanie.

Objectifs

- Informer/actualiser les connaissances auprès des conseillers et techniciens sur un sujet donné,
- Diffuser et valoriser les connaissances et les compétences des conseillers des Chambres d'agriculture d'Occitanie,
- Favoriser l'échange entre les conseillers.

Sujets

Les webinaires portent sur des sujets très variés correspondant aux savoirs et aux compétences déjà acquis par les conseillers. Ils sont l'occasion de valoriser des résultats d'expérimentation, de la méthode ou des rendus de projets mais également des journées techniques et d'évènements.





Présentation de l'AAP UNISSON 2025-2027

Webinaire IRD – 07 Mars 2025

Plan de la présentation

La bannière commune « UNISSON Les voies de l'agroécologie »

L'AAP UNISSON 2025-2027

- Enveloppe régionale et objet de l'AAP
- Eligibilité des dépenses
- Délais de réalisation

Comment candidater à l'AAP UNISSON 2025-2027

- Pièces à fournir
- Période de candidature et jury

Questions/Réponses



La bannière commune UNISSON



Origines

- ❖ Projet **multi-partenarial**
- ❖ Créée en 2023
- ❖ Portée par la **DRAAF** et la **CRAO**
- ❖ Dans le cadre de la feuille de route régionale Ecophyto et du **Plan de transfert régional**

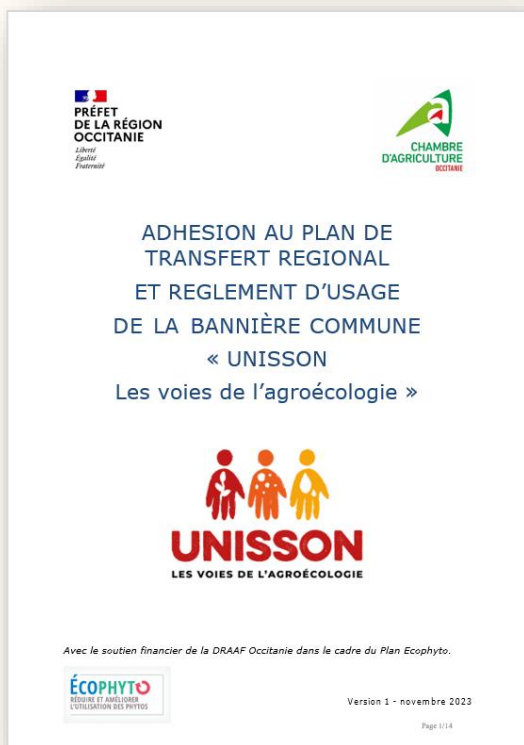


Le sens de la bannière commune

- ❖ **Fédérer le réseau des acteurs d'Occitanie** de l'ensemble des filières agricoles (administrations, chambres d'agriculture, associations, coopératives, négoce, instituts techniques, instituts de recherche, enseignement...).
- ❖ **Rassembler les voix de partenaires engagés pour la transition agroécologique**, et porter « à l'unisson » cette démarche commune auprès des agriculteurs et agricultrices, et de celles et ceux qui les accompagnent et les forment.
- ❖ **Labelliser des démarches agroécologiques** pour un changement durable des pratiques agricoles sur le terrain, pour en **renforcer la valorisation et la diffusion**.

Le règlement d'usage

Version finalisée
de novembre 2023



ADHESION AU PLAN DE
TRANSFERT REGIONAL
ET REGLEMENT D'USAGE
DE LA BANNIERE COMMUNE
« UNISSON
Les voies de l'agroécologie »

UNISSON
LES VOIES DE L'AGROÉCOLOGIE

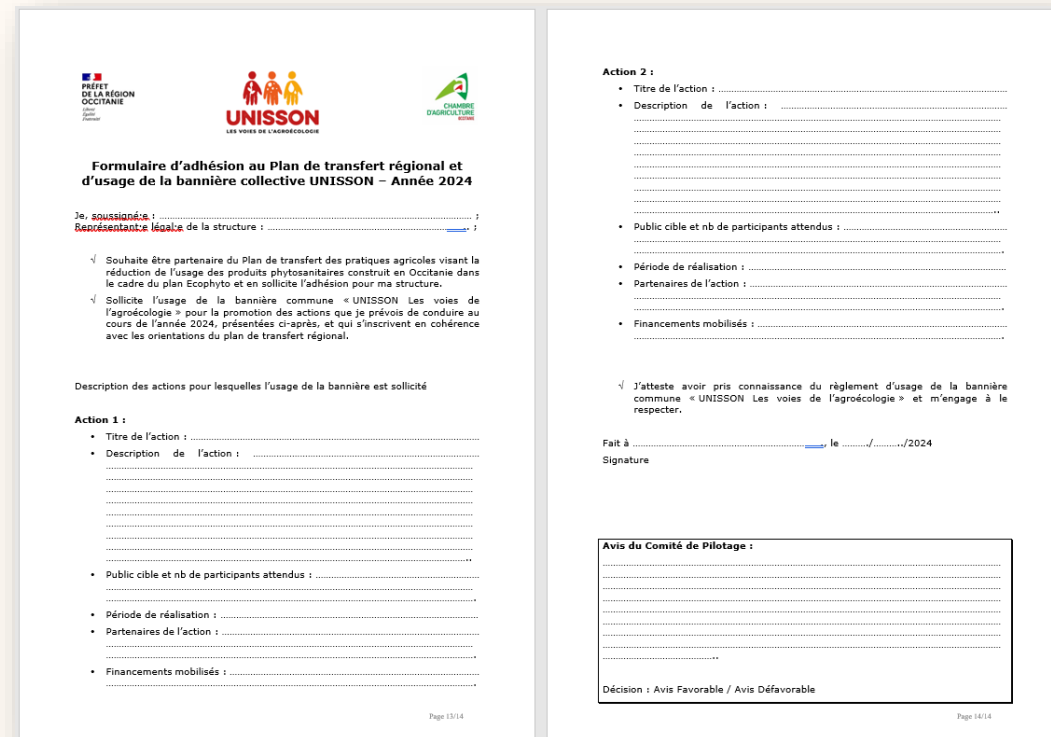
Avec le soutien financier de la DRAAF Occitanie dans le cadre du Plan Ecophyto.

Version 1 - novembre 2023

Comité de Pilotage :

- DRAAF Occitanie
- CRA Occitanie
- Agences de l'Eau
- Région Occitanie
- DREAL

Formulaire d'adhésion



Formulaire d'adhésion au Plan de transfert régional et
d'usage de la bannière collective UNISSON - Année 2024

Je, soussigné(e) :
Représentant(e) légale de la structure :

✓ Souhaite être partenaire du Plan de transfert des pratiques agricoles visant la
réduction de l'usage des produits phytosanitaires construit en Occitanie dans
le cadre du plan Ecophyto et en sollicite l'adhésion pour ma structure.

✓ Sollicite l'usage de la bannière commune « UNISSON Les voies de
l'agroécologie » pour la promotion des actions que je prévois de conduire au
cours de l'année 2024, présentées ci-après, et qui s'inscrivent en cohérence
avec les orientations du plan de transfert régional.

Description des actions pour lesquelles l'usage de la bannière est sollicité

Action 1 :

- Titre de l'action :
- Description de l'action :
- Public cible et nb de participants attendus :
- Période de réalisation :
- Partenaires de l'action :
- Financements mobilisés :

Action 2 :

- Titre de l'action :
- Description de l'action :
- Public cible et nb de participants attendus :
- Période de réalisation :
- Partenaires de l'action :
- Financements mobilisés :

✓ J'atteste avoir pris connaissance du règlement d'usage de la bannière
commune « UNISSON Les voies de l'agroécologie » et m'engage à le
respecter.

Fait à le/...../2024
Signature

Avis du Comité de Pilotage :

Décision : Avis Favorable / Avis Défavorable

Eléments de communication

➤ Page site internet

➤ Après adhésion, supports à votre disposition :

- Template (Power point, posters etc)
- Valise logos (à apposer sur vos supports)



➤ Après adhésion, supports à la demande :

- 2 oriflammes
- 2 kakemonos
- 1 fond de stand



ZOOM FEATHER 2.40M
G-UB724-C200-FKB
G-UB724-C200-FKW

Zone d'insertion de votre visuel (fonds perdus inclus) :
1880 (H) mm x 515 (L) mm
Echelle 1/1

☐ Format fini du visuel après confection

Exemples d'actions multi-partenariales

Les actions UNISSON 2023-4

Présence multipartenariale sur des salons professionnels agricoles

SITEVI

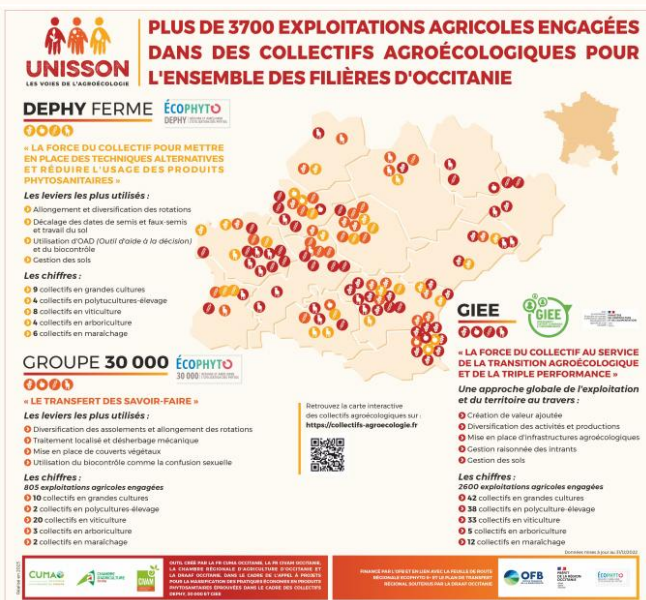
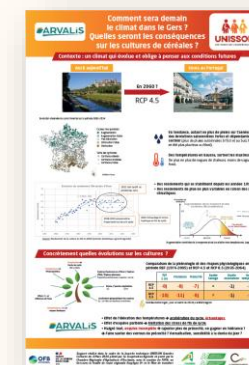
Le salon international des filières viticole, vinicole, arboricole et oléicole

INNOV-AGRI

ONDES 2024 | VOTRE FUTUR EN ACTION

Appel à projet pour financer des actions de diffusion et transfert des résultats

Organisation de journées techniques multipartenariales





L'AAP UNISSON 2025-2027

Enveloppe régionale et objet de l'AAP

Contexte de l'AAP : Plan de Transfert régional



Enveloppe régionale :

- Origine : crédits DRAAF (territorialisation)
- Gestion financière et élaboration des **conventions de reversement : CRAO**
- Enveloppe régionale : **50 000 €/an** (TTC ou HT si récupération totale de la TVA ou HTR si récupération partielle de la TVA)

Objet de l'AAP :

Projets accompagnant le déploiement de pratiques agroécologiques en Occitanie

- Organisation d'évènements (journées techniques, séminaires...)
- Présence sur des salons
- Création de supports de communication et outils numériques
- Actions de formation
- Toutes autres actions validées par le Comité de Pilotage.

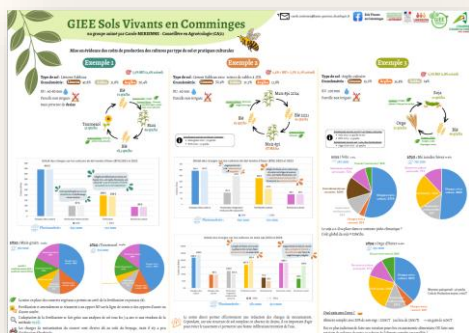
Eligibilité des dépenses

Dépenses éligibles : Dépenses externes (hors frais salariaux)

- Supports de communication (plaquettes, posters, vidéos etc)
- Frais d'organisation d'événements
- Restauration (traiteur etc)
- Location de matériel (barnums etc)
- Location d'espaces (salles, emplacement de stand etc)
- *Liste non-exhaustive*

Quelques projets de l'AAP 2024

Pyrénéennes 2024 : Pôle agroécologie, communication des résultats de deux GIEE (CDA31)



Communiquer autour des couverts végétaux sur le territoire de la Gascogne toulousaine (GAGT)



Rencontre autour de la résilience des sols face au dérèglement climatique (Bio46)



Eligibilité des dépenses

Taux de prise en charge : 100 %

Montants éligibles par dossier :

- Plancher de dépense : 1 000 € (TTC ou HTR si récupération de la TVA)
- Plafond d'investissement : 10 000 € (TTC ou HTR si récupération de la TVA)

Objet	Coût éligible maximum
Journée colloque, démonstration technique ou conférence à portée locale	1 500 € / demi-journée ou 2 500 € / jour pour l'organisation (frais d'interventions, salle, repas...)
Journée de conférence, colloque, démonstration technique à portée départementale ou régionale	3 000 € / demi-journée ou 5 000 € / jour pour l'organisation (frais d'interventions, salle, repas...)
Vidéo de diffusion de résultats ou d'une technique répondant aux objectifs du Plan de Transfert	2 500 € / vidéo
Posters, panneaux, plaquettes, brochures, fiches techniques, livrets : conception et édition	3 000 € pour la conception / PAO et l'impression (tous supports confondus)
Événement presse (conférence de presse,...)	700 €
Salon – Tenue d'un stand	2 000 € / jour
Salon – Subvention forfaitaire en plus pour les éditions, équipement du stand,...	2 500 € / salon

Délais de réalisation

	Enveloppe de crédits	Dates de démarrage et de fin de la période de candidature	Dates du jury	Eligibilité des dépenses	Date limite d'engagement juridique des dépenses
Période 1/6	50.000€	01/02/2025 au 31/03/2025	Avril 2025	Date du dépôt du dossier au 31/12/2025	31/12/2025
Période 2/6	Si solde enveloppe	01/05/2025 au 30/06/2025	Juillet 2025	Date de dépôt du dossier au 31/12/2025	31/12/2025
Période 3/6	50.000€	01/09/2025 au 31/10/2025	Novembre 2025	01/01/2026 – 31/12/2026	31/12/2026
Période 4/6	Si solde enveloppe	01/01/2026 au 31/03/2026	Avril 2026	Date du dépôt du dossier en 2026 au 31/12/2026	
Période 5/6	50.000€	01/09/2026 au 31/10/2026	Novembre 2026	01/01/2027 – 31/08/2027	31/08/2027
Période 6/6	Si solde enveloppe	01/01/2027 au 28/02/2027	Mars 2027	Date du dépôt du dossier en 2027 au 31/08/2027	

Délais de réalisation

Engagement du bénéficiaire : Fournir à la CRAO

- 1 CR détaillé des actions réalisées
- 1 bilan financier correspondant à l'action
- Deadline : **30 jours après la réalisation** de l'action



Comment candidater à l'AAP UNISSON



Pièces et dépôt du projet

Liste des pièces à fournir :

- [Formulaire d'adhésion](#) au Plan de Transfert Occitanie et à la bannière commune « UNISSON Les voies de l'agroécologie »
- Présentation du projet détaillé dans la fiche « **Action UNISSON 2025-2027** » (2 pages maximum par action)
→ à dupliquer en cas de dossier comportant plusieurs actions
- Tableur détaillant les dépenses déposées « Previsionnel-dépenses_AAP-UNISSON-2025-2027 »
→ l'onglet « Action A » est à dupliquer en cas de dossier comportant plusieurs actions
- L'attestation d'assujettissement TVA de la structure porteuse

Dossier à envoyer par mail à sandrine.thibaut@occitanie.chambagri.fr

Période de candidature et jury

	Enveloppe de crédits	Dates de démarrage et de fin de la période de candidature	Dates du jury	Eligibilité des dépenses	Date limite d'engagement juridique des dépenses
Période 1/6	50.000€	01/02/2025 au 31/03/2025	Avril 2025	Date du dépôt du dossier au 31/12/2025	31/12/2025
Période 2/6	Si solde enveloppe	01/05/2025 au 30/06/2025	Juillet 2025	Date de dépôt du dossier au 31/12/2025	31/12/2025
Période 3/6	50.000€	01/09/2025 au 31/10/2025	Novembre 2025	01/01/2026 – 31/12/2026	31/12/2026
Période 4/6	Si solde enveloppe	01/01/2026 au 31/03/2026	Avril 2026	Date du dépôt du dossier en 2026 au 31/12/2026	
Période 5/6	50.000€	01/09/2026 au 31/10/2026	Novembre 2026	01/01/2027 – 31/08/2027	31/08/2027
Période 6/6	Si solde enveloppe	01/01/2027 au 28/02/2027	Mars 2027	Date du dépôt du dossier en 2027 au 31/08/2027	

Composition du jury :

- DRAAF Occitanie
- CRA Occitanie
- Agences de l'Eau
- Région Occitanie
- DREAL

Critères de sélections

5 critères, chacun apprécié de 4 (très bien) à 1 (non respecté) :

- La cohérence avec le **Plan de Transfert** Occitanie
- La cohérence de l'action vis-à-vis du **public visé**
- La cohérence des **dépenses** avec l'action proposée
- La cohérence de la **nature de l'action** avec **son objectif/son contexte**
- Pour les actions techniques, le **fondement scientifique** des technologies promues

Priorisation

- Communication = caractère **moderne et positif** du défi de la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques
- Actions **multipartenariales**
- **Retombées ambitieuses**, notamment en termes d'impact auprès du public cible (visibilité des actions conduites, quantité et qualité de visiteurs d'un événement par exemple)
- Actions qui s'inscrivent dans des dynamiques ou mettent en avant **des démarches économiques de filières**.



Questions / Réponses

MERCI DE VOTRE ATTENTION !



Webinaire IRD

7 Mars 2025

Lise ARDHUIN LAPORTE-RIOU

Chargée de Mission Protection intégrée des Cultures

Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie

05 61 75 26 00 – 06 74 41 44 67

lise.ardhuin@occitanie.chambagri.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
OCCITANIE